

# Adhésion FabLab des vignes Savigny-Les-Beaune 2016/17

NOM : ..... PRÉNOM.....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TELEPHONE FIXE : .....

TELEPHONE PORTABLE : ..... Age : .....

Je souhaite recevoir les informations de l'association par e-mail :  oui  non

E-MAIL : ..... @.....  
(écrire L I S I B L E M E N T ?)

MONTANT DE L'ADHESION (1): 25 € (foyer) 20 € (individuel) ..... €  
REGLEMENT PAR (1): chèque bancaire à l'ordre de FabLab des Vignes n°.....  
espèces

DATE : ..... SIGNATURE :

Vous êtes intéressé(s) par (1):

Les Ateliers numériques

Le FABLAB

Vos passions et talents

- Photo  jardinage  peinture  dessin  cuisine  modélisme  
 Vidéo  bricolage  3D  électronique  robotique  fab-lab  
 sport(s) (préciser) .....  
 autres (préciser) .....

**Je souhaite :**

- être interviewé  exposer  en parler  les partager  
 avoir une page internet  Donner des cours  aider les activités du FABLAB

**Remarques, commentaires :**

( 1 ) cochez les cases correspondantes

# Règlement intérieur de l'association

## FABLAB DES VIGNES - SAVIGNY-LES-BEAUNE

Applicable à compter du 18 mai 2015

### 1 – OBLIGATIONS et TARIFS

Toute personne accédant au local FABLAB DES VIGNES - SAVIGNY-LES-BEAUNE doit avoir acquitté la cotisation de l'année en cours et être en mesure de présenter sa carte d'adhérent qui comprend une zone « habilitation » aux machines. Elle doit s'engager en signant ce règlement à le respecter, ainsi que la charte des Fablabs affichée dans les locaux.

La cotisation annuelle, valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante est fixée à :

- **20 Euros** en individuel -- **25 Euros** pour une famille (La fiche d'inscription devra comprendre les noms et prénoms des intéressés)

Les membres de bureau sont exemptés de cotisations

- **150 Euros** pour une personne morale (association, administrations, entreprises) avec un accès limité à 2 personnes obligatoirement nommées sur la fiche d'inscription.

Cette cotisation donne droit à la participation aux initiations numériques, réunions, manifestations, permanences et accès exceptionnels selon les conditions citées ci après.- Les consommables ne sont pas compris dans cette cotisation Les cartouches d'encre pour l'imprimante A4 sont fournies par le club dans une limite raisonnable.

Les tarifs sont affichés dans les locaux et mis à jour en fonction des acquisitions de matériel et évolutions de prix d'achat.

#### Obligations et interdictions

##### Relatives au matériel : Il est interdit :

- d'installer des logiciels sur les ordinateurs du club .
- de supprimer des fichiers sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel.
- D'emporter hors des locaux les matériels et revues mis à la disposition.
- De copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
- De faire de la contrefaçon d'objets ou de créer des objets pouvant nuire à autrui en impression 3d. Ceux ci doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

Les adhérents sont responsables des conséquences de l'utilisation des impressions 3 d qu'ils réalisent et emportent avec eux.

Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays.

Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC

##### Relatives aux locaux : Il est interdit

- de fumer dans le local.
- de manger ou boire à proximité des matériels (PC, imprimantes, etc. ..).

Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, poser une pancarte sur celle-ci et noter l'anomalie constatée.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines (ordinateurs, imprimantes, scanner, haut-parleurs).

En quittant le local, l'adhérent doit vérifier la fermeture des accès au local (portes et fenêtres, grille de la cours)

Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles. Si leur volume est important, ils doivent être portés pour être éliminés par celui qui les a générés.

### 2 – ACCES AUX LOCAUX :

**Les clés du local sont détenues par les membres du bureau et par la mairie.**

Horaires des permanences : voir l'agenda

Initiations au numérique : Ces initiations sont données à des horaires fixés par un programme envoyé aux adhérents en début de saison

Accès exceptionnels hors permanences et initiations : Cet accès sera réservé aux membres habilités à l'utilisation des machines et accordé par un membre du bureau .Ce dernier devra signifier son accord par mail au demandeur, transmettre une copie à la mairie de Biarne et aux autres membres du bureau en précisant les horaires, le moyen utilisé pour se faire remettre et rendre les clés.

L'emprunteur des clés du local est personnellement responsable de celui-ci (matériel et activités des personnes). En cas de désordre, il peut décider de sa fermeture. Les personnes arrivant pendant la présence de l'emprunteur doivent justifier de leur qualité grâce à la carte de membre .Si l'emprunteur constate des anomalies à son arrivée, il doit immédiatement les signaler au Président par téléphone ( n° donné sur la fiche d'inscription)

### 3 – HABILITATION

L'habilitation permet l'utilisation des machines et autorise l'accès exceptionnel des locaux à une personne seule. Elle consiste en 30 mn minimum de démonstration du fonctionnement de base des machines et de visite des locaux et est validée par le nom et la signature d'un des membres du bureau sur la carte de membre dans la case prévue à cet effet.

Tous les membres de l'association FabLab des Vignes - Savigny-les-Beaune,, sauf indication contraire de leur part, acceptent que leurs travaux, images/photos (dans les locaux ou les représentation extérieures) puissent être diffusés sur les médias (presse, radio, TV, Internet/réseaux sociaux) afin d'assurer la promotion de l'association.

**Le non respect du règlement ou de la charte des FABLAB pourra être sanctionné d'une exclusion temporaire ou définitive de l'Association par décision du Bureau FABLAB DES VIGNES - SAVIGNY-LES-BEAUNE. La cotisation restera acquise à l'association.**

**Je soussigné .....déclare avoir lu et approuvé le présent règlement intérieur.**

Le ...../...../.....

(EXEMPLAIRE FABLAB DES VIGNES - SAVIGNY-LES-BEAUNE)